

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 03425 Numéro SIREN : 820 554 012 Nom ou dénomination : A26 FORMATION

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2019 sous le numéro de dépôt B2019/053131

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/053131**
n° de gestion : **2016B03425**
n° SIREN : **820 554 012 RCS Lyon**

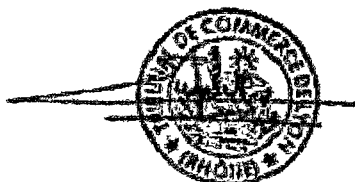
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 20/11/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A26 FORMATION - Société par actions simplifiée
5 allée Albert Camus 69780 Mions -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5377562

Désignation de l'entreprise **A26 FORMATION SAS**Néant ☐ *Adresse de l'entreprise **5 allée Albert CAMUS 69780 MIONS**Numéro SIRET* **8 2 0 5 5 4 0 1 2 0 0 0 1 4**Durée de l'exercice en nombre de mois* **12**Durée de l'exercice précédent* **12**

				Exercice N clos le		
				31/12/2018		
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial*					
	Autres*	014	016			
	Immobilisations corporelles*	028	030	14772	0	
	Immobilisations financières* (1)	040	042	15	15	
Total I (5)		044	048	14787	14772	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	052			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*					
	Marchandises*	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	068	070	1156	1156	
		Clients et comptes rattachés*				
	Autres* (3)	072	074	51	51	
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	13041	13041	
	Charges constatées d'avance*	092	094			
Total II		096	098	14248	14248	
Total général (I + II)		110	112	29035	14772	
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	260	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	26	
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		132		
	Report à nouveau			134	324	
	Résultat de l'exercice			136	292	
	Provisions réglementées			140		
	Total I				142	902
	Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	3642	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	850	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	5425	172	8869	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III				176	13361	
Total général (I + II + III)				180	14263	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **A26 FORMATION SAS**Néant ☐**A — RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 8 |

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Dédutions

Déficits

Ventes de marchandises*

Production vendue

biens

services*

dont export
et livraisons
intracommunautaires(Variation du stock en produits intermédiaires,
produits finis et en cours de production)

Production stockée*

Production immobilisée*

Subventions d'exploitation reçues

Autres produits

Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)

Variation de stock (marchandises)*

Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)

Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*

Autres charges externes* :

(dont crédit bail :

— mobilier : — immobilier :

Impôts, taxes et versements assimilés

(dont taxe professionnelle
CFE et CVAE*

Rémunérations du personnel*

Charges sociales (cf. renvoi 380)

Dotations aux amortissements*

Dotations aux provisions

Autres charges

dont provisions fiscales pour implantations
commerciales à l'étranger*dont cotisations versées aux organisations
syndicales et professionnelles

Total des charges d'exploitation (II)

1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I — II)

Produits financiers (III)

Produits exceptionnels (IV)

Charges financières (V)

Charges exceptionnelles (VI)

Impôts sur les bénéfices* (VII)

2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)**B — RÉSULTAT FISCAL**

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*

Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles

Provisions non déductibles*

Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)

Divers*, dont intérêts excédentaires
des cptes-cts d'associésécarts de valeurs
liquidatives sur OPCVM*Entreprise nouvelles
(44. sexies)

986

Zone franche urbaine
(44. octies et octies A)

987

Zones restructuration de
la défense (44. terdecies)

127

Reprise d'entreprises
en difficulté (44. septies)

981

Jeune entreprise
innovante (44. sexies A)

989

Zone de revitalisation
rurale (44. quindécies)

138

Divers* dont
(44. quindécies)

345

Investissements
outre-mer

344

Créance due au report
en arrière du déficit

346

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURSBénéfice col. 1
Déficit col. 2Déficit de l'exercice reporté en arrière*
(Entreprises I.S. seulement)

Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

Primes et cotisations
complémentaires facultatives

381

Cotisations personnelles
obligatoires de l'exploitant* :

380

n° du centre de
gestion agréé :

388

Montant de la T.V.A. collectée

374

Effectif moyen
du personnel* :

376

dont apprentis :

handicapés :

Effectif affecté à
l'activité artisanale

861

Montant de la T.V.A. déductible sur biens
et services (sauf immobilisations) :

378

Montant des prélèvements personnels
de marchandises* :

399

A26 FORMATION SAS

5 allée Albert Camus

69780 MIONS

AU CAPITAL DE 260 €

820554012 RCS LYON

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- amortissements de l'actif immobilisé :

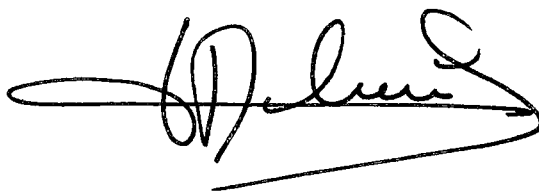
les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- Stocks de marchandises :

Ils sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

copié conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. L...' with a long horizontal stroke at the end.

A26 FORMATION SAS

5 allée Albert Camus

69780 MIONS

AU CAPITAL DE 260 €

820554012 RCS LYON

Rapport de Gestion de la gérance de l'exercice clos le 31/12/2018 Assemblée Générale Ordinaire du 22 JUIN 2019

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous présenter d'une part les communications prescrites par les textes en vigueur et pour vous demander notamment d'approuver les comptes annuels de l'exercice écoulé et d'autre part pour vous proposer l'adoption de résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Déroulement de l'exercice écoulé:

Pour l'exercice 2018 constate un chiffre d'affaire de 50351 € pour une activité de 12 mois. .

COMPTE DE RESULTAT

	EXERCICE 2 018	EXERCICE 2 017	ECARTS
PRODUITS			
CA HT	50 351	69 308	-18957
AUTRES PRODUITS	0	2	-2
PRODUITS FINANCIERS	0	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0
TOTAL PRODUITS	50 351	69 310	-18959
CHARGES			
ACHATS	5 033	6 388	-1355
AUTRES CHARGES EXTERNES	35 724	46 423	-10699
IMPOTS	362	546	-184
SALAIRES ET CHARGES	1 312	7 333	-6021
DOTATIONS AUX AMORT.	7 386	7 386	0
AUTRES CHARGES	83	0	83
CHARGES FINANCIERES	107	823	-716
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0
IMPOTS SOCIETE	52	62	-10
TOTAL CHARGES	50 059	68 961	-18902
			0
RESULTATS	292	349	-57
		0	

Règles et méthodes comptables

Nous indiquons que les comptes qui vous sont présentés ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable générale et dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance de l'exercice et en présumant la continuité de l'exploitation.

Approbation de dépenses non déductibles :

Au regard des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que la société n'a pas supporté, durant l'exercice écoulé, de dépenses non déductibles au titre de l'article 39 §4 du C.G.I.

Evolution prévisible - Perspectives :

Nous espérons une bonne évolution de notre activité grâce à la sous-traitance avec d'autres centres de formation

Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 292 € de la façon suivante :

- le solde de 292 € en report à nouveau

Clôture

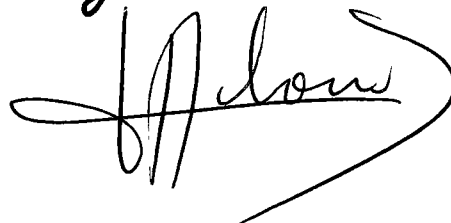
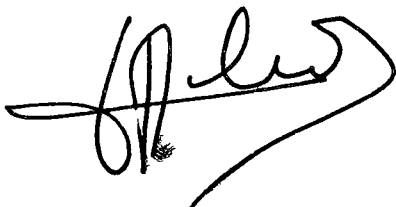
Nous espérons que les résolutions qui vous sont présentées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance pour l'exercice écoulé.

Fait à LYON 22 juin 2019

Le président

JEAN-MARC ACHOUIL

copie conforme à l'original



A26 FORMATION SAS

5 allée Albert Camus

69780 MIONS

AU CAPITAL DE 260 €

820554012 RCS LYON

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2019 EXERCICE 2018

LE VINGT DEUX JUIN DE L'AN DEUX MIL DIX NEUF

à DIX HEURES TRENTE

Les associés de la S.A.S A26 FORMATION , au capital de 260 euros divisé en 100 parts sociales de deux euros soixante cts (2.60 €) chacune, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire au siège social sur convocation faite par la gérance de chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur JEAN-MARC ACHOUIL, , Gérant-associé, lequel constate que tous les associés de la société sont présents :

Monsieur Jean-Marc ACHOUIL,
demeurant 5 allée ALBERT CAMUS
69780 MIONS

propriétaire de 52 PARTS

ci,52 parts

Madame Daniele ACHOUIL,
demeurant 5 allée ALBERT CAMUS
69780 MIONS
propriétaire de QUARANTE HUIT PARTS

ci,48 parts

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS COMPOSANT

LE CAPITAL SOCIAL: CENTS PARTS

(100 parts)

Monsieur JEAN-MARC ACHOUIL, Président, constate que le quorum légal et statuaire est atteint.

L'Assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres:

- le rapport de la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visée à l'article 223-19 du Code de Commerce;
- les comptes annuels de l'exercice;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation des associés
- un exemplaire des statuts.

Puis le Président déclare que les textes des résolutions proposées ci-dessus ont été remis aux associés.

L'Assemblée lui donne acte de cette résolution.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demande à intervenir.

Le Président met alors aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'Assemblée et la communication des comptes annuels et autres documents prévus par la loi, ont été bien observés et, notamment, la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions relevant de l'article 223-19 du Code de Commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées, à savoir : la rémunération annuelle du gérant s'est élevée, pour l'exercice écoulé,

à la somme de 0 €

Cette résolution est adoptée, l'associé concerné n'ayant pas pris part au vote, et ses voix n'ayant pas été prises en compte pour le calcul de la majorité ;

TROISIEME RESOLUTION d'affectation du résultat :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, approuve ledit rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître **un résultat bénéficiaire de 292 euros qu'elle décide d'affecter au compte "report à nouveau "**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'Assemblée Générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat durant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

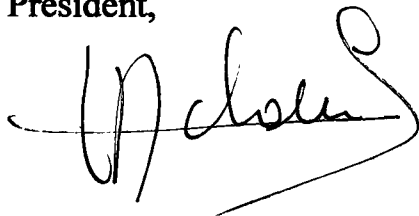
De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le procès verbal signé après lecture par tous les associés présents.

Madame Daniele ACHOUIL



Monsieur JEAN-MARC ACHOUIL

Président,



copie conforme à l'original

